

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

L'an **deux mille quinze** et le **dix** du mois d'**Avril** à **18 heures et deux minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **02 Avril 2015**.

Date d'affichage : **03 Avril 2015**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ – Denis MALOSSANE – Serge VASELLI
Lionel VOGEL –

Absent excusé : Monsieur Antoine PES –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –
M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Henri COSENZA donne pouvoir à Monsieur François GRECO –

Secrétaire de séance : Monsieur Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2015/03 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE-REFUGE DE VALLONGUES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général des Conseillers Municipaux, les élus doivent procéder à l'élection des délégués appelés à siéger aux assemblées générales du Syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière-refuge de VALLONGUES.

Il indique que le nombre de délégués pour cet organisme est de :

- Deux membres titulaires
- Un membre suppléant

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PROCEDE** à l'élection des délégués devant siéger au Syndicat intercommunal de la fourrière - refuge de VALLONGUES ;

- **SONT DECLARES ELUS :**

Délégués titulaires : Monsieur François GRECO et Monsieur Serge VASELLI ;
Délégué suppléant : Monsieur Antoine PES.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO